

CYCLING
CYCLISME
CANADA



POLITIQUE DE SÉLECTION POUR LES JEUX PANAMÉRICAINS DE 2027

Lima PER, du 23 juillet au 8 août 2027

ÉBAUCHE publiée le 17 septembre 2026; VERSION FINALE publiée le 8 octobre 2026

*MISE À JOUR le 21 octobre 2026 pour ajuster la date de sélection BMX Race
par suite d'un changement au calendrier UCI*

*Examinée et approuvée par le Comité olympique canadien,
le Conseil des athlètes de Cyclisme Canada et le Comité de haute performance de Cyclisme Canada;*

Date limite pour porter appel à cette politique : le 8 octobre 2026

TABLE DES MATIÈRES

SECTION A - INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
SECTION B – ADMISSIBILITÉ	3
SECTION C – ÉVÉNEMENTS CONSIDÉRÉS POUR LA SÉLECTION	3
SECTION D – CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES	5
BMX RACE	5
BMX FREESTYLE	6
VÉLO DE MONTAGNE XCO	6
ROUTE	8
ENDURANCE SUR PISTE	9
SPRINT SUR PISTE.....	12
SECTION E : POLITIQUE DE SÉLECTION GÉNÉRALE	15
SECTION F : DÉFINITIONS.....	20



Critères de sélection pour les Jeux panaméricains de 2027

SECTION A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce document énonce les critères que Cyclisme Canada (CC) utilisera pour sélectionner l'équipe canadienne pour les Jeux panaméricains de Lima 2027, qui auront lieu aux dates et lieux suivants :

Dates	Événement (nombre maximal d'inscriptions par nation)	Lieu
24-25 juillet 2027	BMX Race	Costa Verde
27-28 juillet 2027	BMX Freestyle	Costa Verde
30 juillet 2027	Vélo de montagne XCO	À déterminer
1 août 2027	Contre-la-montre sur route	À déterminer
3-6 août 2027	Épreuves sur piste	Villa Deportiva Nacional
8 août 2027	Course sur route	À déterminer

Calendrier cycliste pour Lima 2027 (F = séances avec finale pour la médaille) :

Calendrier cycliste pour l'été 2027 (1 ^{re} semaine avec finale pour la médaille)																	
	Juillet										Août						
Discipline	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8
BMX Race			F														
BMX Freestyle						F											
Vélo de montagne XCO								F									
Contre-la-montre sur route										F							
Piste												F	F	F	F		
Course sur route																	F

Le quota cycliste canadien et la taille maximale des équipes seront déterminés par le système de qualification comme suit :

Discipline	Nombre maximal de partants par événement		Quota maximal et voie de qualification
	Femmes	Hommes	
BMX Race	2	2	2 femmes et 2 hommes, selon le classement des Nations UCI du 31 mars 2027.
BMX Freestyle	1	1	1 femme et 1 homme, selon le classement des Nations UCI du 31 mars 2027.
Vélo de montagne XCO	2	2	2 femmes et 2 hommes, selon le classement des Championnats panaméricains 2027 (11-14 mars).
Contre-la-montre sur route	2	2	2 femmes et 2 hommes, selon le classement des Championnats panaméricains 2027 (22-28 mars).
Poursuite par équipes	4	4	9 femmes et 9 hommes, selon le classement des nations de l'UCI du 31 décembre 2026, pour une partie du quota des épreuves par équipes, et selon le classement des Championnats panaméricains 2027 (16-22 février) pour toutes les épreuves.
Omnium	1	1	
Madison	2	2	
Sprint par équipes	3	3	
Sprint	2	2	
Keirin	1	1	2 femmes et 2 hommes, selon le classement des Championnats panaméricains 2027 (22-28 mars). Chaque nation peut inscrire jusqu'à 4 femmes et 4 hommes en ajoutant des coureurs de la piste et/ou de l'XCO.
Course sur route	4	4	

Le calendrier des programmes se trouve à la section A.



Critères de sélection pour les Jeux panaméricains de 2027

Les athlètes doivent satisfaire aux critères d'admissibilité de la section B pour être considérés pour la sélection.

Les athlètes gagnent leur sélection en obtenant des résultats dans des épreuves définies à la Section C.

Les décisions de sélection sont basées sur les critères spécifiques de sélection de la section D.

Sauf indication expresse dans les critères spécifiques de sélection, les sélections sont soumises à la politique générale de sélection de la section E.

En cas de différences entre les versions anglaises et françaises de ce document, la version anglaise prévaudra.

SECTION B – ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à la sélection dans l'équipe canadienne, un athlète doit :

- Être citoyen canadien.
- Posséder un passeport canadien valide qui expire au plus tard le 9 février 2028.
- Être en conformité avec toutes les exigences d'admissibilité pertinentes de CC, le COC et l'UCI.
- Détenir une licence UCI valide indiquant la nationalité canadienne.
- Signer, soumettre et respecter l'Entente de l'équipe national CC et l'Entente de membre de l'équipe COC au plus tard le 14 juin 2027.
- Remplir et signer le formulaire d'admissibilité Pan Am du COC au plus tard le 14 juin 2027.
- Avoir rempli toutes les autres exigences pertinentes du COC, UCI, WADA et Sport Intégrité Canada.
- Les mineurs doivent avoir la permission parentale de participer aux programmes d'entraînement et aux compétitions.

Des critères d'admissibilité supplémentaires peuvent être détaillés dans les critères de sélection spécifiques ci-dessous.

Toutes les décisions de sélection doivent être soumises et approuvées par le Comité olympique canadien **au plus tard le 17 juin 2027**.

SECTION C – ÉVÉNEMENTS CONSIDÉRÉS POUR LA SÉLECTION

Les sélections ne prendront en compte que les résultats des événements cités dans cette politique, sauf si d'autres résultats sont requis pour exercer la discrétion du Comité des entraîneurs.

Aux fins de cette politique, le Championnat canadien n'est pas considéré comme un événement UCI et ne sera considéré pour la sélection que si spécifié dans les critères spécifiques ci-dessous.

Tous les résultats doivent être dans la première moitié des participants, sauf indication contraire. Le nombre de participants est basée sur les résultats officiels sur le site Web de l'UCI, incluant les athlètes indiqués comme DNS, DNF et DSQ.

Dans les cas où le nombre de participants est restreint en raison des processus de qualification ou d'autres types de restrictions, le nombre de participants au processus de qualification peut être pris en compte.

Sauf indication contraire, les résultats doivent être obtenus dans des événements de la même catégorie d'âge ou supérieure à celle pour laquelle l'athlète est sélectionné (par exemple, un résultat junior ne peut pas être considéré pour une sélection dans un événement U23, mais un résultat élite peut être considéré pour une sélection dans un événement U23).



Critères de sélection pour les Jeux panaméricains de 2027

Sauf indication contraire, aux fins de cette politique, les résultats incluront tous les athlètes, et non seulement ceux qui ont appliqué ou qui sont admissibles à la sélection.

À la seule discrétion du Comité des entraîneurs, des résultats équivalents dans les épreuves UCI dans d'autres disciplines peuvent être pris en compte pour la sélection, à condition que l'athlète ait déjà démontré le niveau de compétence approprié pour concourir en toute sécurité dans l'événement sélectionné. Les sélections basées sur des résultats équivalents seront évaluées au cas par cas en tenant compte de :

- le niveau de l'événement où le résultat a été atteint;
- la compatibilité des exigences physiologiques de l'événement dans lequel le résultat a été atteint avec l'événement sélectionné;
- la qualité des participants dans la compétition dans laquelle le résultat a été atteint; et
- l'expérience et la compétence démontrées de l'athlète dans la discipline sélectionnée.



Critères de sélection pour les Jeux panaméricains de 2027

SECTION D – CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES

Discipline	BMX Race										
Dates :	24-25 juillet 2027										
Événements :	BMX Race										
Objectif :	Familiarisation avec les jeux; performances sur le podium										
Taille maximale de l'équipe :	2 femmes; 2 hommes										
Comité de sélection :	<p>Recommandations de sélection faites par :</p> <ul style="list-style-type: none"> Comité des entraîneurs de BMX Race (voir le site web de CC) <p>Sélections évaluées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> Chef du sport de haute performance, ou délégué Directeur des services de haute performance, ou délégué. <p>Sélections approuvées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> Comité de haute performance Comité olympique canadien 										
Dates de sélection :	<ul style="list-style-type: none"> 18 mai 2027 – Le Comité des entraîneurs soumet ses sélections au CSHP et au DSHP 20 mai 2027 – Sélection soumise au CHP et au COC 22 mai 2027 – CC informe les athlètes de la décision de sélection 30 mai 2027 – Fin de la période d'appel* <p><i>* CC se réserve le droit de refuser d'entendre tout appel déposé après la date limite.</i></p>										
Admissibilité :	<p>Tous les athlètes doivent être nés le 31 décembre 2008 ou avant.</p> <p>Les athlètes doivent atteindre la norme de performance suivante au moins une fois lors des Coupes du monde ou des Championnats du monde dans les 12 mois précédant la date de sélection pour être éligibles à la sélection. Tous les résultats doivent être dans la première moitié des participants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th><th>Résultat</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Femmes d'élite</td><td>Quart de finale (top 32)</td></tr> <tr> <td>Femmes U23</td><td>Demi-finale (top 16)</td></tr> <tr> <td>Hommes d'élite</td><td>Quart de finale (top 32)</td></tr> <tr> <td>Hommes U23</td><td>Quart de finale (top 32)</td></tr> </tbody> </table>	Catégorie	Résultat	Femmes d'élite	Quart de finale (top 32)	Femmes U23	Demi-finale (top 16)	Hommes d'élite	Quart de finale (top 32)	Hommes U23	Quart de finale (top 32)
Catégorie	Résultat										
Femmes d'élite	Quart de finale (top 32)										
Femmes U23	Demi-finale (top 16)										
Hommes d'élite	Quart de finale (top 32)										
Hommes U23	Quart de finale (top 32)										
Critères de sélection :	<p>CC se réserve le droit de modifier les critères de sélection pour ces épreuves à tout moment du processus de sélection, selon une stratégie globale visant à soutenir les performances médaillées et à soutenir les stratégies de qualification de CC pour les compétitions futures.</p> <p>Les athlètes seront sélectionnés dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que le quota soit rempli, basé sur les performances réalisées au cours des 12 mois précédant la date de sélection :</p> <p>Femmes :</p> <ol style="list-style-type: none"> Top 8 d'une Coupe du monde élite ou des Championnats du monde élite. Top 8 d'une Coupe du monde U23 ou des Championnats du monde U23. Top 32 d'une Coupe du monde élite ou des Championnats du monde élite. Top 16 d'une Coupe du monde U23 ou des Championnats du monde U23. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du Comité des entraîneurs, basée sur d'autres facteurs (voir la clause 3 de la politique de sélection générale) <p>Hommes :</p> <ol style="list-style-type: none"> Top 16 d'une Coupe du monde élite ou des Championnats du monde élite. Top 8 d'une Coupe du monde U23 ou d'un Championnat du monde U23. Top 32 d'une Coupe du monde élite ou des Championnats du monde élite. Top 32 d'une Coupe du monde U23 ou des Championnats du monde U23 										



Critères de sélection pour les Jeux panaméricains de 2027

Discipline	BMX Race
	<p>5. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du Comité des entraîneurs, basée sur d'autres facteurs (voir la clause 3 de la politique générale de sélection)</p> <p><i>Toute égalité sera brisée par le meilleur résultat en Coupe du monde ou en Championnat du monde. S'il y a toujours une égalité, elle sera brisée à la discrétion du Comité des entraîneurs.</i></p>

Discipline	BMX Freestyle
Dates :	27-28 juillet 2027
Événements :	BMX Freestyle
Objectif :	Familiarisation avec les jeux; performances sur le podium
Taille maximale de l'équipe :	1 femme[1 homme
Comité de sélection :	<p>Recommandations de sélection faites par :</p> <ul style="list-style-type: none">• Comité des entraîneurs BMX Freestyle (voir le site web CC) <p>Sélection évaluée par :</p> <ul style="list-style-type: none">• Chef du sport de haute performance, ou délégué.• Directeur des services de haute performance, ou délégué. <p>Sélection approuvée par :</p> <ul style="list-style-type: none">• Comité de haute performance• Comité olympique canadien
Dates de sélection :	<ul style="list-style-type: none">• 4 mai 2027 – Le Comité des entraîneurs soumet ses sélections au CSHP et au DSHP• 6 mai 2027 – Sélection soumise au CHP et au COC• 10 mai 2027 – CC informe les athlètes de la décision de sélection• 18 mai 2027 – Fin de la période d'appel* <p><i>* CC se réserve le droit de refuser d'entendre tout appel déposé après la date limite.</i></p>
Admissibilité :	<p>Tous les athlètes doivent être nés le 31 décembre 2012 ou avant.</p> <p>Les athlètes doivent avoir terminé parmi la première moitié des participants à une Coupe du monde UCI BMX Freestyle ou aux Championnats du monde UCI BMX Freestyle dans les 12 mois précédant la date de sélection.</p>
Critères de sélection :	<p>CC se réserve le droit de modifier à tout moment les critères de sélection pour ces épreuves selon une stratégie globale visant à soutenir les performances médaillées et à soutenir les stratégies de qualification de CC pour les compétitions futures.</p> <p>Les athlètes seront sélectionnés dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que le quota soit rempli :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Top 8 aux Championnats du monde ou lors d'une Coupe du monde dans les 12 mois précédant la date de sélection.2. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du Comité des entraîneurs, basée sur :<ul style="list-style-type: none">• Performances lors des événements UCI dans les 12 mois précédant la date de sélection• Compétence technique• Autres facteurs (voir la clause 3 de la politique générale de sélection) <p><i>Toute égalité sera brisée par le meilleur résultat en Coupe du monde ou en Championnat du monde. S'il y a toujours une égalité, elle sera brisée à la discrétion du Comité des entraîneurs.</i></p>

Discipline	Vélo de montagne XCO
Dates :	30 juillet 2027
Événements :	Vélo de montagne XCO



Critères de sélection pour les Jeux panaméricains de 2027

Discipline	Vélo de montagne XCO
Objectif :	Familiarisation avec les jeux; performances sur le podium
Taille maximale de l'équipe :	2 femmes; 2 hommes
Comité de sélection :	<p>Recommandations de sélection faites par :</p> <ul style="list-style-type: none">Comité des entraîneurs de vélo de montagne XCO (voir le site web de CC) <p>Sélections évaluées par :</p> <ul style="list-style-type: none">Chef du sport de haute performance, ou déléguéDirecteur des services de haute performance, ou délégué <p>Sélections approuvées par :</p> <ul style="list-style-type: none">Comité de haute performanceComité olympique canadien
Dates de sélection :	<ul style="list-style-type: none">3 mai 2027 – Date limite d'application4 mai 2027 – Le Comité des entraîneurs soumet ses sélections au CSHP et au DSHP6 mai 2027 – Sélection soumise au CHP et au COC10 mai 2027 – CC informe les athlètes de la décision de sélection18 mai 2027 – Fin de la période d'appel* <p><i>* CC se réserve le droit de refuser d'entendre tout appel déposé après la date limite.</i></p>
Admissibilité :	<p>Tous les athlètes doivent être nés le 31 décembre 2008 ou avant.</p> <p>Pour être admissibles à la sélection, tous les athlètes doivent avoir rempli le formulaire d'application disponible sur le site web de CC au plus tard à la date limite indiquée ci-dessus.</p> <p>Les athlètes doivent atteindre l'un des critères suivants pour être considérés pour la sélection;</p> <ul style="list-style-type: none">Terminer dans le top 32 et dans la première moitié de participants du XCO élite lors des Championnats du monde UCI ou lors d'une Coupe du monde UCI dans les 12 mois précédant la date de sélection.Terminer dans le top 24 et dans la première moitié de participants du XCO U23 lors des Championnats du monde UCI ou lors d'une Coupe du monde UCI dans les 12 mois précédant la date de sélection.Figurez parmi les 3 meilleurs athlètes canadiens au classement UCI XCO élite à la date de sélection.
Critères de sélection :	<p>CC se réserve le droit de modifier les critères de sélection pour ces épreuves à tout moment du processus de sélection, selon une stratégie globale visant à soutenir les performances médaillées et à soutenir les stratégies de qualification de CC pour les compétitions futures.</p> <p>Les athlètes seront sélectionnés dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que le quota soit rempli :</p> <ol style="list-style-type: none">Top 5 du XCO élite aux derniers Championnats du monde.Top 16 du XCO élite aux derniers Championnats du monde ou lors d'une Coupe du monde dans les 12 mois précédant la date de sélection.Vainqueur du XCO U23 aux derniers Championnats du monde ou lors d'une Coupe du Monde dans les 12 mois précédant la date de sélection.Top 24 du XCO élite aux derniers Championnats du monde ou lors d'une Coupe du monde dans les 12 mois précédant la date de sélection.Top 12 du XCO U23 aux derniers Championnats du monde ou lors d'une Coupe du monde dans les 12 mois précédant la date de sélection.Les athlètes sélectionnés à la discrétion du Comité des entraîneurs en tenant compte de :<ul style="list-style-type: none">Performances aux épreuves UCI U23 et élite, ainsi qu'aux Championnats du monde junior, dans les 12 mois précédant la date de sélectionD'autres facteurs (voir la clause 3 de la politique générale de sélection) <p><i>Toute égalité sera brisée par le meilleur classement dans la priorité atteinte par les athlètes. S'il y a toujours une égalité, elle sera brisée à la discrétion du Comité des entraîneurs.</i></p>



Critères de sélection pour les Jeux panaméricains de 2027

Discipline	Route
Dates :	<ul style="list-style-type: none">1 août 2027 : Contre-la-montre individuel8 août 2027 : Course sur route
Objectif :	Obtenir des points UCI pour le quota olympique de L.A. 2028 et la familiarisation avec les Jeux. Si les athlètes du niveau approprié ne sont pas disponibles et/ou que les points attribués ne compteront pas pour le quota, l'objectif sera la familiarisation avec les Jeux pour les athlètes U23.
Taille maximale de l'équipe :	Contre-la-montre individuel : 2 femmes, 2 hommes Course sur route : 4 femmes, 4 hommes <i>Note : Le Canada qualifiera un maximum de 2 femmes et 2 hommes à travers le système de qualification route. Les athlètes de vélo de montagne et de piste 'endurance peuvent aussi être inscrits aux épreuves sur route à condition que le Canada ne dépasse pas la taille maximale d'équipe mentionnée ci-dessus.</i>
Comité de sélection :	Recommandations de sélection faites par : <ul style="list-style-type: none">Comité des entraîneurs route (voir le site web de CC) Sélections évaluées par : <ul style="list-style-type: none">Chef du sport de haute performance, ou délégué.Directeur des services de haute performance, ou délégué. Sélections approuvées par : <ul style="list-style-type: none">Comité de haute performanceComité olympique canadien
Dates de sélection :	<ul style="list-style-type: none">10 mai 2027 – Date limite d'application11 mai 2027 – Le Comité des entraîneurs soumet les sélections au CSHP et au DSHP13 mai 2027 – Sélection soumise au CHP et au COC17 mai 2027 – CC informe les athlètes de la décision de sélection25 mai 2027 – Fin de la période d'appel* <i>* CC se réserve le droit de refuser d'entendre tout appel déposé après la date limite.</i>
Admissibilité	Tous les athlètes doivent être nés le 31 décembre 2008 ou avant. Pour être admissibles à la sélection, tous les athlètes doivent avoir rempli le formulaire d'application disponible sur le site web de CC au plus tard à la date limite indiquée ci-dessus.
Critères de sélection :	CC se réserve le droit de modifier les critères de sélection pour ces épreuves à tout moment du processus de sélection, selon une stratégie globale visant à soutenir les performances médaillées et à soutenir les stratégies de qualification de CC pour les compétitions futures. Aux fins de cette politique, les décisions de sélection prendront en compte les résultats individuels des courses sur route (RR), qui incluent les courses d'un jour, le classement général des courses par étapes sur route, et les étapes sur route. Les résultats individuels du contre-la-montre individuel (c.l.m.i.), qu'il s'agisse des épreuves d'un jour ou des étapes des courses par étapes, ne seront pris en compte que s'ils sont spécifiés dans les critères de sélection. Les contre-la-montre par équipes, les critères, les prologues ou les classifications par maillot des courses par étapes ne seront pas pris en compte dans les décisions de sélection sauf indication contraire. Les catégories d'événements sur route sur le calendrier UCI sont définies dans la règle UCI 2.1.005. Contre-la-montre individuel (2 athlètes) : Un athlète sera nommé à la discrétion du Comité des entraîneurs parmi les 5 meilleures femmes canadiennes et les 8 meilleurs hommes canadiens du classement UCI sur route à la date de la sélection, qui a démontré au cours des 24 derniers mois sa capacité à terminer dans le top 5 d'un contre-la-montre international majeur. La sélection sera basée sur :



Critères de sélection pour les Jeux panaméricains de 2027

Discipline	Route
	<ul style="list-style-type: none">• Les performances aux c.l.m.i. dans les 24 mois précédant la date de sélection• La compatibilité avec le parcours <p>Si aucun athlète n'est sélectionné selon les critères mentionnés ci-dessus, le Comité des entraîneurs sélectionnera un athlète U23 dans l'ordre de priorité suivant :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Top 5 d'un c.l.m.i. UCI classe 1 ou supérieure en Europe* dans les 12 mois précédant la date de sélection. Toute égalité sera brisée à la discrétion du Comité des entraîneurs, en tenant compte du classement, du niveau de l'événement, de la qualité des participants, de la difficulté du parcours et de la similarité avec le parcours et le profil des Jeux panaméricains 2027.2. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du Comité des entraîneurs considérant les performances aux c.l.m.i. UCI et au c.l.m.i. des Championnats canadiens dans les 12 mois précédant la date de sélection, en mettant l'accent sur les résultats dans le top 5, en tenant compte de la qualité des participants et de la similarité avec le parcours et le profil des Jeux panaméricains 2027. <p>Le deuxième athlète du contre-la-montre individuel sera choisi à la discrétion du Comité des entraîneurs parmi les athlètes sélectionnés pour les épreuves de course sur route, de vélo de montagne ou de piste, selon les mêmes considérations que ci-dessus.</p> <p>Course sur route (4 athlètes)</p> <p>Un athlète sera nommé à la discrétion du Comité des entraîneurs parmi les 5 meilleures femmes canadiennes et les 8 meilleurs hommes canadiens du classement UCI sur route à la date de la sélection, qui a démontré au cours des 24 derniers mois sa capacité à terminer dans le top 5 d'une épreuve sur route international majeur sur un parcours et un profil similaire aux Jeux panaméricains.</p> <p>Si aucun athlète n'est sélectionné selon les critères mentionnés ci-dessus, le Comité des entraîneurs sélectionnera un athlète U23 dans l'ordre de priorité suivant :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Top 5 d'une course sur route UCI classe 1 ou plus en Europe* dans les 12 mois précédant la date de sélection. Toute égalité sera brisée à la discrétion du Comité des entraîneurs, en tenant compte du classement, du niveau de l'épreuve, de la qualité des participants, de la difficulté du parcours et de la similarité avec le parcours et le profil des Jeux panaméricains 2027.2. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du Comité des entraîneurs considérant les performances lors des courses sur route UCI et à la course sur route aux Championnats canadiens dans les 12 mois précédant la date de sélection, en mettant l'accent sur les résultats du top 5 en tenant compte de la qualité des participants, de la similarité avec le parcours et du profil des Jeux panaméricains de 2027, ainsi que de la capacité de l'athlète à contribuer à un résultat d'équipe. <p>Le reste de l'équipe et jusqu'à 1 remplaçant seront nommés à la discrétion du Comité des entraîneurs parmi les athlètes sélectionnés aux épreuves c.l.m.i., vélo de montagne ou piste endurance afin de soutenir l'objectif de l'équipe. Il est entendu qu'en formant la meilleure équipe possible, les meilleurs athlètes individuels peuvent ne pas être sélectionnés.</p> <p><i>Note : Si le quota canadien ne permet pas de sélectionner plus d'un spécialiste de la route chez les deux sexes, la décision de prioriser la course sur route ou le c.l.m.i. sera à la discrétion du Comité des entraîneurs.</i></p> <p><i>* « Europe » fait référence à l'Europe continentale. Aux fins de cette politique, elle inclut les îles britanniques et la Turquie et exclut les territoires d'outre-mer comme la Guadeloupe.</i></p>

Discipline	Endurance sur piste
Dates :	3-6 août 2027



Critères de sélection pour les Jeux panaméricains de 2027

Discipline	Endurance sur piste
Événements :	<ul style="list-style-type: none">• Poursuite par équipes• Omnium• Madison
Objectif :	Familiarisation avec les jeux et développement de la poursuite par équipes.
Taille maximale de l'équipe :	5 femmes, 5 hommes Un remplaçant non-voyageant peut être nommé pour chaque équipe. Si nommé, cet athlète assistera au camp de performance et se rendra à la compétition seulement si un des partants ne peut pas voyager.
Comité de sélection :	Recommandations de sélection faites par : <ul style="list-style-type: none">• Comité des entraîneurs d'endurance sur piste (voir le site web de CC) Sélections évaluées par : <ul style="list-style-type: none">• Chef du sport de haute performance, ou délégué.• Directeur des services de haute performance, ou délégué. Sélections approuvées par : <ul style="list-style-type: none">• Comité de haute performance• Comité olympique canadien
Dates de sélection :	<ul style="list-style-type: none">• 3 mai 2027 – Date limite d'application• 4 mai 2027 – Le Comité des entraîneurs soumet ses sélections au CSHP et au DSHP• 6 mai 2027 – Sélection soumise au CHP et au COC• 10 mai 2027 – CC informe les athlètes de la décision de sélection• 18 mai 2027 – Fin de la période d'appel* <i>* CC se réserve le droit de refuser d'entendre tout appel déposé après la date limite.</i>
Admissibilité :	Tous les athlètes doivent être nés le 31 décembre 2009 ou avant. Pour être admissibles à la sélection, tous les athlètes doivent avoir rempli le formulaire d'application disponible sur le site web de CC au plus tard à la date limite indiquée ci-dessus. Tous les athlètes sélectionnés pour la poursuite par équipe doivent assister au camp de performance entier (du 2 juillet au 30 juillet 2027 – dates à confirmer). Les athlètes élite et U23 doivent au minimum atteindre la standard de temps CC d'endurance élite B (voir le site web de CC) en poursuite individuelle ou au c.l.m. 1 000 m dans les 12 mois précédant la date de sélection. À la discrétion du Comité des entraîneurs, les athlètes ayant un historique de performances internationales compétitives peuvent être sélectionnés sans avoir atteint la standard de temps dans la période prescrite, à condition qu'ils atteignent le standard durant le camp. Les athlètes juniors doivent, au minimum, atteindre le standard de temps CC d'endurance junior A (voir le site web de CC) dans la poursuite individuelle et le c.l.m. dans les 12 mois précédant la date de sélection.
Critères de sélection :	CC se réserve le droit de modifier les critères de sélection pour ces épreuves à tout moment du processus de sélection, selon une stratégie globale visant à soutenir les performances médaillées et à soutenir les stratégies de qualification de CC pour les compétitions futures. Poursuite par équipes Le Comité des entraîneurs sélectionnera les athlètes qui ont démontré la capacité d'obtenir la meilleure performance dans la compétition ciblée. Le Comité des entraîneurs recommandera 4 partants et jusqu'à 1 remplaçant selon les facteurs suivants : <ul style="list-style-type: none">• Leur aptitude à des postes spécifiques dans la poursuite par équipes.• Leur capacité à livrer la stratégie d'équipe à une vitesse ciblée dans la poursuite par équipes.• Leur capacité tactique et technique dans la poursuite par équipes.



Critères de sélection pour les Jeux panaméricains de 2027

Discipline	Endurance sur piste
	<ul style="list-style-type: none">Leurs performances et/ou résultats historiques lors des compétitions internationales et/ou nationales, ainsi que lors des séances d'entraînement CC. <p>Il est entendu que la composition de l'équipe est une combinaison unique d'athlètes qui remplissent des postes et des répartitions de charge de travail spécifiques pour obtenir la meilleure performance d'équipe. Dans certains cas, un athlète individuel fort peut ne pas être recommandé à l'équipe parce que ses caractéristiques et habiletés ne correspondent pas efficacement à la composition recommandée.</p> <p>Le Comité des entraîneurs peut prendre en compte la capacité d'un athlète à performer dans plusieurs épreuves en déterminant la composition de la poursuite par équipes.</p> <p>Dans le cas d'un appel de sélection dans la poursuite par équipes, tous les athlètes recommandés à l'équipe seront nommés comme parties concernées dans l'appel, car tout changement de la composition de l'équipe pourrait nécessiter un changement des positions ou de la répartition de la charge de travail des autres athlètes pour l'événement.</p> <p>CC se réserve le droit d'explorer différentes combinaisons, positions et stratégies de répartition de la charge de travail afin de maximiser la progression à long terme de la poursuite par équipes et de tirer parti des caractéristiques uniques de chaque athlète. Cela peut inclure utiliser le remplaçant à l'entraînement ou en compétition, selon l'évaluation de la performance de l'équipe et individuelle par les entraîneurs en préparation d'un événement ou pendant l'événement. Cela peut aussi inclure la sélection de nouveaux athlètes qui ont démontré, à l'entraînement ou en compétition, le potentiel d'améliorer le temps de l'équipe selon l'avis expert du Comité des entraîneurs.</p> <p>Selon la clause 1 de la politique de sélection générale, la composition de départ pour chaque manche de compétition sera déterminée sur place par l'entraîneur de cet événement.</p> <p>Courses en peloton : Le Comité des entraîneurs sélectionnera les athlètes pour les courses en peloton parmi les athlètes nommés à la poursuite par équipes. Pour être considérés pour la sélection, les résultats doivent être obtenus dans les 12 mois précédant la date de sélection, à l'exception des résultats historiques utilisés pour permettre au Comité des entraîneurs d'exercer son pouvoir discrétionnaire.</p> <p>Le Comité des entraîneurs se réserve le droit d'attribuer stratégiquement les places aux courses en peloton pour l'une des raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">Une stratégie globale pour obtenir les meilleures performances à travers plusieurs événements.Maximiser les points du classement individuel et par nations de l'UCI en fonction des athlètes disponibles.Gérer la fatigue des athlètes.Offrir des occasions de compétition pour élargir le bassin d'athlètes ayant une expérience internationale en courses de peloton. <p>Madison : 2 partants et 1 remplaçant par sexe seront sélectionnés dans l'ordre de priorité suivant :</p> <ol style="list-style-type: none">Top 16 du Madison aux Championnats du monde UCI élite.Top 16 du Madison dans une Coupe du Monde UCI.Top 3 du Madison aux Championnats panaméricains élite.Top 3 du Madison dans une épreuve UCI C1.Les athlètes sélectionnés à la discrétion du Comité des entraîneurs basée sur :<ul style="list-style-type: none">Leur compétence technique.Leur capacité tactique.Leurs performances et/ou résultats historiques aux événements UCI et aux Championnats canadiens.



Critères de sélection pour les Jeux panaméricains de 2027

Discipline	Endurance sur piste
	<ul style="list-style-type: none"> Leur compatibilité avec les coéquipiers. <p><i>Toute égalité sera brisée par le meilleur résultat individuel. S'il y a toujours une égalité, elle sera brisée à la discrétion du Comité des entraîneurs.</i></p> <p>Omnium : 1 partant et 1 remplaçant seront sélectionnés dans l'ordre de priorité suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Top 16 de l'omnium aux championnats du monde UCI élite. Top 16 de l'omnium dans une Coupe du Monde UCI. Top 3 de l'omnium aux Championnats panaméricains élite Top 3 de l'omnium à une épreuve UCI C1. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du Comité des entraîneurs basée sur : <ul style="list-style-type: none"> Leur compétence technique Leur capacité tactique. Leurs performances et/ou résultats historiques aux événements UCI et aux Championnats canadiens. <p><i>Toute égalité sera brisée par le meilleur résultat individuel. S'il y a toujours une égalité, elle sera brisée à la discrétion du Comité des entraîneurs. .</i></p> <p>CC se réserve le droit de remplir toute place de départ vacante ou restante, que ce soit dans les épreuves d'endurance ou de sprint, avec des athlètes déjà sélectionnés pour d'autres épreuves si nécessaire. La sélection des partants sera à la discrétion de l'entraîneur présent lors de l'événement.</p>

Discipline	Sprint sur piste
Dates :	3-6 août 2027
Événements :	<ul style="list-style-type: none"> Sprint par équipes Sprint Keirin
Objectif :	Optimisation de la performance et familiarisation avec les jeux; performances sur le podium
Taille maximale de l'équipe :	4 femmes, 4 hommes
Comité de sélection :	<p>Recommandations de sélection faites par :</p> <ul style="list-style-type: none"> Comité des entraîneurs Piste Sprint (voir le site web de CC) <p>Sélection évaluée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> Chef du sport de haute performance, ou délégué. Directeur des services de haute performance, ou délégué. <p>Sélection approuvée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> Comité de haute performance Comité olympique canadien
Dates de sélection :	<ul style="list-style-type: none"> 4 mai 2027 – Le Comité des entraîneurs soumet ses sélections au CSHP et au DSHP 6 mai 2027 – Sélection soumise au CHP et au COC 10 mai 2027 – CC informe les athlètes de la décision de sélection 18 mai 2027 – Fin de la période d'appel* <p><i>* CC se réserve le droit de refuser d'entendre tout appel déposé après la date limite...</i></p>
Admissibilité :	<p>Tous les athlètes doivent être nés le 31 décembre 2009 ou avant.</p> <p>Pour être considérés pour la sélection, les athlètes doivent respecter les standards de temps CC de sprint élite B (voir le site web de CC) tant pour le sprint que pour le sprint par équipe dans les compétitions UCI ou CC, ou lors des séances officielles d'entraînement CC auxquelles un entraîneur</p>



Critères de sélection pour les Jeux panaméricains de 2027

Discipline	Sprint sur piste
	national a assisté, entre le 1 janvier 2026 et la date de sélection. Seuls les temps atteints dessous 1 000 m d'altitude en utilisant le chronométrage électronique seront acceptés.
Critères de sélection :	<p>CC se réserve le droit de modifier les critères de sélection pour ces épreuves à tout moment du processus de sélection, selon une stratégie globale visant à soutenir les performances médaillées et à soutenir les stratégies de qualification de CC pour les compétitions futures.</p> <p>Sprint par équipes (3 femmes, 3 hommes) :</p> <ul style="list-style-type: none">• 3 partants et jusqu'à 1 remplaçant seront sélectionnés par sexe à la discrétion du Comité des entraîneurs parmi les coureurs ayant atteint les standards de temps CC Elite B entre le 1 janvier 2026 et la date de sélection.• Les positions individuelles seront sélectionnées en fonction des temps les plus rapides entre le 1 janvier 2026 et la date de sélection. Chaque athlète doit être capable d'atteindre le standard de temps CC Elite B pour sa position respective. <p>Selon la clause 1 de la politique de sélection générale, la composition de départ pour chaque manche de compétition sera déterminée sur place par l'entraîneur de cet événement.</p> <p>Sprint (2 femmes, 2 hommes) :</p> <p>2 partants et jusqu'à un remplaçant par sexe seront sélectionnés parmi les coureurs participant au sprint par équipes dans l'ordre de priorité suivant :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Top 8 du sprint ou keirin aux Championnats du monde élite 2026.2. Top 5 du sprint dans une Coupe du Monde dans les 12 mois précédant la date de sélection.3. Top 3 du sprint aux Championnats panaméricains élite 2027.4. Les athlètes qui sont classés dans le classement UCI individuel de sprint et identifiés comme faisant partie de la stratégie de qualification olympique 2028.5. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du Comité des entraîneurs basée sur :<ul style="list-style-type: none">• Leurs performances lors des événements UCI dans les 12 mois précédant la date de sélection• Leur compétence technique• Leur capacité tactique• Autres facteurs (voir la clause 1 de la politique générale de sélection) <p><i>Toute égalité sera brisée par le meilleur résultat individuel. S'il y a toujours une égalité, elle sera brisée à la discrétion du Comité des entraîneurs. .</i></p> <p>Keirin (1 femme, 1 homme):</p> <p>Un partant et jusqu'à un remplaçant par sexe seront sélectionnés parmi les coureurs participant au sprint par équipes dans l'ordre de priorité suivant :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Top 8 du sprint ou keirin aux Championnats du monde UCI élite 2026.2. Top 5 du keirin dans une Coupe du Monde dans les 12 mois précédant la date de sélection.3. Top 3 du keirin aux Championnats panaméricains élite 2027.4. Les athlètes qui sont classés dans le classement UCI individuel Sprint et identifiés comme faisant partie de la stratégie de qualification olympique 2028.5. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du Comité des entraîneurs basée sur :<ul style="list-style-type: none">• Leurs performances lors des événements UCI dans les 12 mois précédant la date de sélection• Leur compétence technique• Leur capacité tactique• Autres facteurs (voir la clause 1 de la politique générale de sélection) <p><i>Toute égalité sera brisée par le meilleur résultat individuel. S'il y a toujours une égalité, elle sera brisée à la discrétion du Comité des entraîneurs.</i></p>



Critères de sélection pour les Jeux panaméricains de 2027

Discipline	Sprint sur piste
	CC se réserve le droit de pourvoir toute place de départ vacante ou restante, que ce soit dans les épreuves d'endurance ou de sprint, avec des athlètes déjà sélectionnés pour d'autres épreuves si nécessaire. La sélection des partants sera à la discrétion de l'entraîneur présent lors de l'événement.



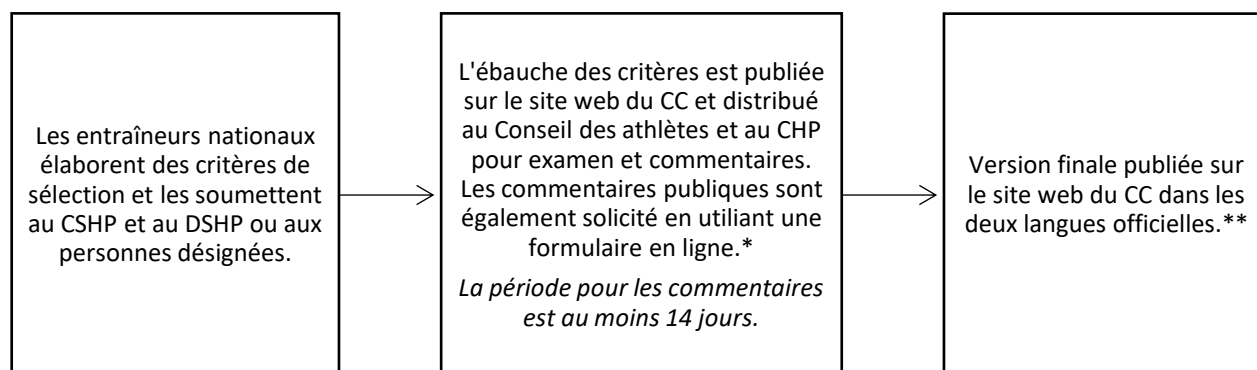
SECTION E : POLITIQUE DE SÉLECTION GÉNÉRALE

1. POUVOIR DÉCISIONNEL

Les décisions de sélection sont prises conformément aux critères de sélection spécifiques publiés par les personnes et les groupes identifiés dans les critères.

Ces critères sont dûment constitués par les entraîneurs et le personnel de CC et sont examinés et approuvés conformément au processus ci-dessous.

Processus d'élaboration des critères de sélection de Cyclisme Canada :



* Les critères de sélection des Jeux majeurs doivent également être examinés et approuvés par l'OSM concerné (Comité olympique canadien, Comité paralympique canadien ou Sport du Commonwealth Canada).

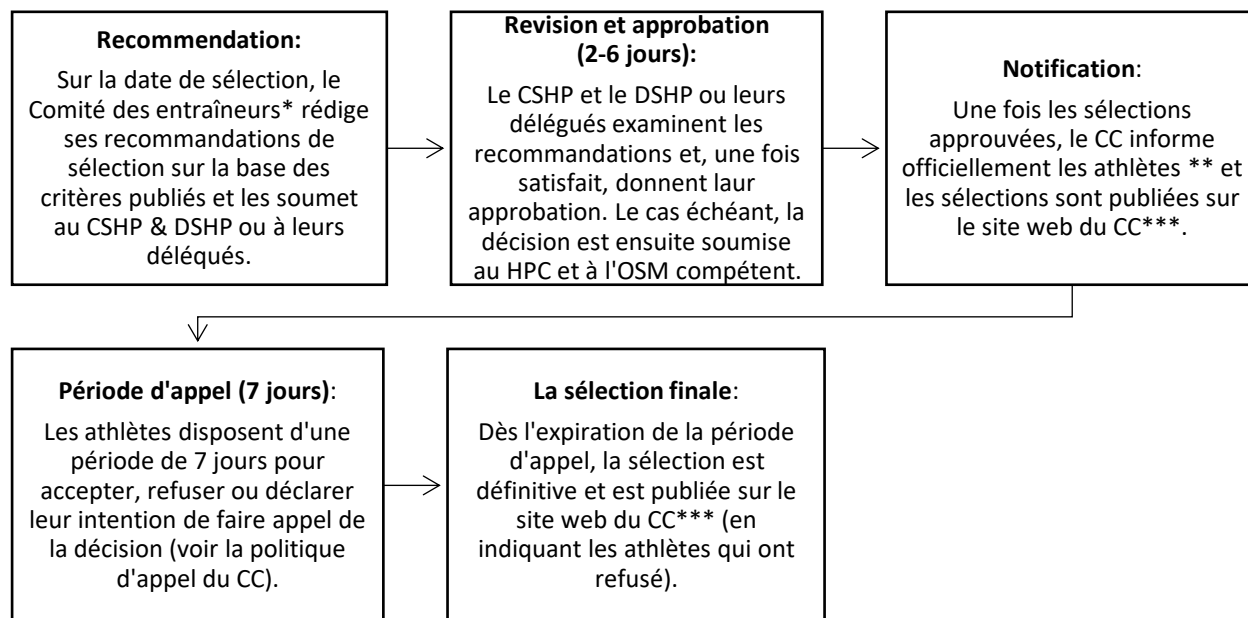
** Toute commentaire sera intégrée à la version finale à la discrétion de CC et avec l'approbation du CHP. Les modifications subséquentes à la version finale ne seront apportées que pour corriger les erreurs ou pour refléter les changements apportés au calendrier des compétitions ou à la programmation de l'équipe nationale.

Les décisions de sélection suivent le processus décrit ci-dessous.



Critères de sélection pour les Jeux panaméricains de 2027

Processus de sélection de Cyclisme Canada :



* La composition de chaque Comité des entraîneurs est affichée sur le site Web du CC

** Les athlètes et les remplaçant(e)s sélectionnés sont informés par CC par courriel ; tous les autres athlètes sont informés par la publication de la décision de sélection

Pour les Jeux majeurs, CC doit coordonner toute annonce publique avec l'organisme multisports pertinent afin qu'il ne soit pas possible de publier immédiatement les décisions de sélection. Dans ces cas, tous les athlètes admissibles seront contactés directement au sujet de leur statut de sélection avant toute annonce publique.

Une fois la date de sélection publiée passée, si les athlètes retirent ou refusent la sélection, ils seront remplacés par les remplaçants nommés dans l'ordre de sélection, sujet aux délais d'inscription applicables. S'il n'y a plus de remplaçants, les positions peuvent rester vacantes ou peuvent être rempli à la discrétion du Comité des entraîneurs conformément à l'article 5 de la présente politique.

Une fois la compétition commencée, tout le pouvoir décisionnel final incombera au chef d'équipe désigné. La composition de départ des épreuves par équipes doit être déterminée sur place par l'entraîneur de cet événement.

2. CRITÈRES DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE (FI)

La taille maximale de la délégation canadienne et les critères d'admissibilité seront déterminés par les quotas et/ou le système de qualification imposés par l'Union cycliste internationale (UCI).

3. AUTRES FACTEURS QUI PEUVENT ÊTRE PRIS EN COMPTE DANS LA SÉLECTION

La sélection peut nécessiter une évaluation qui prend en considération un ou plusieurs facteurs supplémentaires à la discrétion du Comité des entraîneurs. Les facteurs qui peuvent être mesurés objectivement sont préférés, et le Comité des entraîneurs ne peut tenir compte que des facteurs qui sont pertinents pour l'événement pour lequel les athlètes sont mis en candidature et qui peuvent être appliqués à tous les athlètes pris en considération pour une position donnée dans l'équipe.

Toute évaluation utilisant d'autres facteurs doit être entièrement documentée par le Comité des entraîneurs, avec des preuves à l'appui. En cas d'appel, ces renseignements seront communiqués à toutes les parties à cet appel.



4. CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES

En tenant compte des performances et des résultats des athlètes lors d'événements, d'essais, de camps d'entraînement ou d'autres présences requises en vertu de la présente politique, le comité de sélection peut, à sa discrétion, accorder du poids à des circonstances atténuantes conformément à la présente politique.

Aux fins de la présente politique, les circonstances atténuantes signifient une incapacité de concourir, d'assister à des camps d'entraînement ou de performer à un niveau optimal découlant d'un ou de plusieurs des éléments suivants :

- Blessure ou maladie (documentée au moment de l'incident et accompagnée d'une explication médicale certifiée).
- Grossesse.
- Restrictions de voyage ou retards hors du contrôle de l'athlète.

Les athlètes qui ne sont pas en mesure d'assister à des événements, à des essais ou à des camps d'entraînement exigés par la présente politique doivent informer le DSHP des circonstances atténuantes par écrit avec le plus de préavis possible, idéalement plus de sept (7) jours avant les événements, les essais ou les camps.

En cas de blessure ou de maladie, les athlètes sont tenus de fournir un certificat médical d'un médecin, un physiothérapeute, un massothérapeute, un kinésithérapeute, un psychiatre ou un psychologue. L'athlète peut être invité à subir un examen médical par un médecin nommé par CC et à fournir l'avis et / ou le rapport de ce praticien au DSHP. L'athlète peut être demandé à démontrer leur préparation à la performance pour l'épreuve pour laquelle l'athlète est sélectionné (voir l'article 6 de la présente politique).

La détermination d'une circonstance atténuante sera faite au cas par cas. Une telle détermination sera prise par le DSHP et documentée de manière appropriée. L'acceptation d'une circonstance atténuante n'est pas une garantie de sélection.

5. AUTRES QUESTIONS DE SÉLECTION

CC se réserve le droit d'inscrire une équipe plus ou moins grande ou aucune équipe du tout dans n'importe quelle catégorie pour tout événement, quel que soit le nombre d'athlètes qui ont satisfait aux critères de sélection spécifiques, pour des raisons incluant, mais sans s'y limiter, l'évaluation par CC de la capacité des athlètes à atteindre les objectifs de performance ; les restrictions budgétaires ; ou d'autres facteurs qui ne sont pas sous le contrôle de CC. CC s'efforcera d'aviser les personnes touchées par une telle décision dès que possible, avec la justification de la décision.

- D'autres athlètes (jusqu'au nombre maximal d'athlètes autorisés dans l'épreuve) peuvent être ajoutés à une sélection après la date de sélection, à la discrétion du comité de sélection.
- Un athlète peut être retiré d'une équipe conformément à l'article 7 de la présente politique.

6. ÉTAT DE PRÉPARATION À LA PERFORMANCE ET BLESSURES

Toutes les sélections effectuées à l'aide de ces critères sont soumises à une évaluation de l'état de préparation de l'athlète en matière de performance.

La « préparation à la performance » signifie la capacité de l'athlète à réaliser une ou plusieurs performances égales ou supérieures sur place au moment prévu de l'épreuve, par rapport à la ou aux performances réalisées par l'athlète qui ont mené à sa sélection au projet. La décision finale sur l'état de préparation à la compétition d'un(e) athlète sera prise par le Comité des entraîneurs, qui utilisera toutes les informations disponibles, y compris les résultats de performance et la progression, la pertinence du plan d'entraînement de l'athlète et de compétition, la condition physique et les autres indicateurs de préparation à la compétition, la documentation médicale soumise, la consultation avec l'entraîneur(e) personnel de l'athlète et toute autre information pertinente liée à la performance.



Critères de sélection pour les Jeux panaméricains de 2027

Une fois sélectionnés pour faire partie de l'équipe, tous les athlètes devront s'entraîner en vue d'atteindre les normes décrites par CC. Ces normes ne seront pas utilisées en soi pour inclure ou exclure un(e) athlète de la liste des athlètes ou de l'équipe, mais elles seront utilisées par CC pour mesurer et surveiller l'entraînement, les progrès et la préparation d'un(e) athlète.

Des camps d'entraînement obligatoires peuvent être organisés pour l'évaluation et la préparation pour le projet. Tout(e) athlète qui ne participera pas à ces camps pourra voir sa sélection révoquée par le comité des entraîneurs si l'athlète n'a pas reçu la permission écrite par l'entraîneur national pertinent. Des exigences valides pour rater un camp incluent la blessure, la maladie, ou des obligations professionnelles. Cependant, le camp d'entraînement peut être fondamental à la performance au projet, donc le fait d'avoir une exigence valide ne garantit pas la sélection de l'athlète.

Une fois sélectionnés, les athlètes dont la préparation à la performance est compromise par leur état de santé, leur manque de forme physique ou leur capacité à s'entraîner et/ou à performer peuvent être retirés de l'équipe à tout moment. Ces retraits sont soumis au même processus d'approbation que pour les sélections. Les athlètes sont tenus de signaler immédiatement toute blessure, maladie ou tout changement d'entraînement qui pourrait affecter leur capacité à concourir à leur plus haut niveau au projet pour lequel ils sont sélectionnés. La notification doit être envoyée à l'entraîneur national pertinent et/ou au DSHP.

En cas de blessure ou de maladie, le Comité des entraîneurs tiendra compte des recommandations médicales des professionnels de santé de CC et/ou d'autres professionnels de la santé qualifiés pour rendre une décision finale concernant la nomination de l'athlète. Les athlètes blessés ou malades pourraient être tenus de se soumettre à un test de validation de l'état de préparation, déterminé par l'entraîneur national pertinent en consultation avec l'entraîneur(e) personnel(le) de l'athlète. Tout(e) athlète tenu(e) de se soumettre à un test de validation de l'état de préparation ne pourra pas voyager avec l'équipe au projet tant que cette exigence n'aura pas été satisfaite. Une fois sur place au projet, s'il est déterminé qu'un(e) athlète n'est pas prêt(e) à compétitionner ou qu'il ou elle n'a pas divulgué une blessure ou une maladie, il ou elle pourra être tenu(e) de retourner à son domicile immédiatement. L'entraîneur(e) désigné au projet aura le pouvoir de prendre une telle décision sur place, à son entière discrétion.

7. RETRAIT D'UN ATHLÈTE UNE FOIS SÉLECTIONNÉ

Un athlète peut être retiré de la sélection s'il :

- Ne parvient pas à maintenir l'état de préparation tel qu'il est décrit à l'article 6 de la présente politique.
- Enfreint ou ne se conforme pas à la présente politique ou à toute condition de l'entente de l'athlète de CC.
- Enfreint ou ne se conforme pas à :
 - La Politique de l'équipe nationale du CC
 - Le Code de conduite de CC
 - Les règles établies par Sport Intégrité Canada
 - Les règles de tout événement, compétition ou activité auquel l'athlète a été sélectionné pour participer
 - Toute instruction ou demande raisonnable de la part du DSHP ou de l'entraîneur de l'équipe nationale
- Se discrédite lui-même, un autre athlète de l'équipe, l'équipe dans son ensemble, un officiel, CC, ou le cyclisme en général.

Le retrait de l'équipe est soumis au même processus d'approbation que pour la sélection.

CC informera l'athlète touché, par écrit, de la décision.

8. CONFLIT D'INTÉRÊTS



Critères de sélection pour les Jeux panaméricains de 2027

Toute personne ayant un pouvoir de décision doit déclarer tout conflit d'intérêts potentiel, réel ou perçu, tel que défini dans les lignes directrices sur les conflits d'intérêts sur le site Web du CRDSC, avant de participer à une décision de sélection.

Cette déclaration sera reflétée dans les notes de réunion relatives à la décision de sélection et, en fonction du conflit d'intérêts, cette personne pourra se récuser partiellement ou totalement de la décision.

Dans tous les cas où il n'est pas clair s'il y a un conflit d'intérêt, le CHP déterminera si la récusation est nécessaire.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique sur les conflits d'intérêts de CC, le site Web du CRDSC et le document sur le panel d'entraîneurs.

9. MODIFICATIONS ET CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

Dans les situations où des circonstances imprévues ne permettent pas d'appliquer le processus de sélection de façon équitable et objective, le DSHP, en consultation avec le CHP, se réserve le droit de se prononcer sur une ligne de conduite appropriée.

10. APPELS

Toute décision de sélection de CC peut faire l'objet d'un appel conformément aux procédures énoncées dans la Politique d'appel de CC, publiée sur le site Web de CC. Les appels peuvent également être interjetés directement auprès du CRDSC avec le consentement de toutes les parties.

11. SÉLECTION DU PERSONNEL (entraîneurs, chefs d'équipe)

Le CSO et le DSHP ou les délégués ont le pouvoir discrétionnaire exclusif de choisir le personnel de soutien, y compris les entraîneurs, pour les projets de l'équipe nationale. Le personnel de soutien sera sélectionné sur le principe d'aider les athlètes à atteindre les objectifs de performance énoncés.

12. FINANCEMENT

Les athlètes qui participent aux projets de l'équipe nationale de CC peuvent être tenus de contribuer de façon raisonnable au coût de chaque projet. Ces montants sont calculés en fonction de la Politique sur les frais pour les athlètes publiée sur le site Web de CC. Veuillez noter que les athlètes qui sont nommés au bassin de performance « Podium » sont exemptés des frais de projet.

L'autofinancement représente moins de 5 % des revenus de haute performance, mais aide CC à offrir des programmes plus efficaces à un plus grand nombre d'athlètes.

13. PERSONNE-RESSOURCE

Pour obtenir des précisions ou des questions sur le contenu de cette politique, veuillez contacter le DSHP Kris Westwood à kris.westwood@cyclingcanada.ca.



ANNEXE A : DÉFINITIONS

Les termes utilisés dans les politiques de sélection de CC ont la signification suivante :

- **Athlète admissible** : un athlète qui a satisfait aux exigences pour être mis en candidature telles que définies dans un document de sélection.
- **BMX FS** : BMX Freestyle, composé des disciplines Park et Flatland.
- **C.I.m.i.** : La discipline du contre-la-montre individuel du cyclisme sur route.
- **Catégorie** : la catégorie d'athlètes telle que définie dans le règlement de l'UCI et spécifiée dans le document sur les critères de sélection spécifiques. Les catégories comprennent junior, U23 et élite. Parfois aussi appelés « classes ».
- **CC** : Cyclisme Canada, l'organisme national de sport (ONS) pour le cyclisme.
- **Championnats continentaux** : Le championnat continental reconnu par l'UCI dans chaque discipline cycliste. Le Canada fait partie de la Confédération panaméricaine et participe aux Championnats panaméricains.
- **Championnats du monde** : le Championnat du Monde sanctionné par l'UCI qui se tient chaque année dans chacun des sports cyclistes.
- **Chef d'équipe** : Le chef d'équipe est l'entraîneur, le gestionnaire ou toute autre personne désignée par CC pour être responsable de l'équipe nationale dans le cadre d'un projet. Le chef d'équipe a le pouvoir décisionnel final pour la durée du projet. Notez que le terme « chef d'équipe » peut également désigner l'athlète ciblé pour être leader dans l'épreuve de course sur route ; les autres membres de l'équipe se verront attribuer des rôles pour soutenir le leader.
- **CHP** : Le Comité de haute performance de CC.
- **CIO** : Le Comité International Olympique, qui est l'autorité responsable de l'organisation des Jeux Olympiques.
- **CIP** : Le Comité international paralympique qui est l'autorité responsable de l'organisation des Jeux Paralympiques.
- **Classe de sport** : En paracyclisme, la classe dans laquelle un athlète participe, telle que définie dans la partie 16 du règlement de l'UCI.
- **CNO** : Le Comité national olympique qui est membre du CIO. Le COC est le CNO du Canada.
- **CNP** : Le Comité national paralympique qui est membre du CIP. Le CPC est le CNP du Canada.
- **COC** : le Comité olympique canadien, le CNO pour le Canada.
- **Comité de sélection** : Les personnes qui recommandent et approuvent les décisions de sélection. Cela comprend le Comité des entraîneurs et toute autre personne ou groupe spécifié dans les critères de sélection spécifiques.
- **Comité des entraîneurs** : Groupe d'entraîneurs responsables de faire des recommandations de sélection au comité de sélection.
- **Conseil des athlètes** : Organisme composé d'athlètes de l'équipe nationale élus par leurs pairs pour représenter les athlètes à CC.
- **Coordonnateur/coordonnatrice des opérations de haute performance** : la personne qui prend les dispositions logistiques pour les projets de l'équipe nationale.
- **Coupe des Nations** : Une série UCI d'événements internationaux disputés principalement par des équipes nationales. Il y a des Coupes des Nations en cyclisme sur route.
- **Coupe du monde** : Une série UCI d'événements internationaux disputés par un mélange d'équipes nationales et d'équipes commerciales. Il y a des Coupes du monde de paracyclisme, de vélo de montagne, de BMX de piste et de cyclo-cross.
- **Courses en peloton** : Les épreuves d'endurance sur piste disputés en peloton (l'omnium, le Madison, le scratch, l'élimination, la course aux points).
- **CPC** : Le Comité paralympique canadien, le CNP pour le Canada.



Critères de sélection pour les Jeux panaméricains de 2027

- **CRDSC** : Centre de règlement des différends sportifs du Canada, qui fournit des services de médiation et d'arbitrage des différends entre les athlètes et l'ONS au sujet de décisions comme la sélection de l'équipe nationale.
- **Critères de sélection spécifiques** : les critères publiés utilisés pour désigner des athlètes dans une équipe pour un événement donné.
- **CSHP** : Chef du sport haute performance de CC.
- **CX** : Cyclo-Cross.
- **Date de sélection** : la date précisée dans les critères de sélection spécifiques que le Comité des entraîneurs soumet des recommandations de sélection.
- **DHI** : Vélo de montagne en descente
- **Disciplines Cyclistes** : Les sous-catégories de compétition dans le sport du cyclisme. Il s'agit notamment de la route, de la piste, du paracyclisme sur route, du paracyclisme sur piste, du vélo de montagne cross-country (XCO), du vélo de montagne en descente (DHI), de la course BMX, du BMX Freestyle (BMX FS) et du cyclo-cross (CX).
- **DSHP** : Directeur des services de haute performance de CC
- **Entraîneur personnel** : Entraîneur titulaire d'un permis qui n'est pas à l'emploi de CC et qui travaille avec un athlète de l'équipe nationale.
- **Entraîneur-chef** : Un entraîneur qui supervise les entraîneurs nationaux de CC.
- **Entraîneur/entraîneuse de l'équipe nationale** : Un entraîneur à l'emploi de CC.
- **Équipe** : le groupe d'athlètes sélectionnés pour représenter le Canada dans les épreuves de chaque catégorie, telles que définies dans la présente politique, également appelées « **équipe canadienne** » ou « **équipe nationale** ».
- **Équipe nationale** : Une équipe d'athlètes nommés par CC pour participer à une compétition internationale portant l'uniforme de l'équipe nationale canadienne.
- **Événement** : les différentes épreuves organisées lors de compétitions dans une discipline cycliste particulière. Par exemple, le contre-la-montre individuel et la course sur route sont des épreuves de cyclisme sur route.
- **FI** : Fédération internationale qui est membre du CIO et est responsable de la gouvernance d'un sport. L'IF pour le cyclisme est l'UCI.
- **Grands Jeux** : Jeux olympiques, Jeux paralympiques, Jeux panaméricains, Jeux parapanaméricains et Jeux du Commonwealth.
- **Objectif** : Les politiques de sélection particulières de CC peuvent inclure un objectif pour chaque projet, qui sera généralement soit le développement (axé sur la fourniture d'une expérience aux athlètes qui est appropriée à leur âge et à leur stade de développement) ou la performance (axée sur les résultats). Pour un projet donné, les catégories et les critères de sélection spécifiques sont élaborés en fonction de l'objectif de ce projet.
- **ONS** : Organisme national de sport qui est membre d'un CNO et/ou d'un CNP et d'un FI. CC est l'ONS du cyclisme au Canada.
- **OSM** : Un organisme national de services multisports. Il s'agit notamment du Comité olympique canadien, du Comité paralympique canadien et de Commonwealth Sport Canada.
- **Par écrit** : communication écrite sous forme de lettre affichée ou par courriel.
- **Piste endurance** : Les disciplines d'endurance du cyclisme sur piste : la poursuite par équipes (TP), l'omnium (OM), le Madison (MA), la course aux points (PR), le scratch (SR), l'élimination (ER), et la poursuite individuelle (IP).
- **Piste sprint** : Les disciplines de sprint du cyclisme sur piste : Sprint par équipe (TS), Sprint (SP), Keirin (KE), Contre-la-montre (TT)
- **Politique de nomination interne (PNI)** : Politique utilisée pour nommer des athlètes aux projets de l'équipe nationale. Aussi appelés « critères de sélection. »
- **Projet** : un voyage organisé par CC pour que l'équipe nationale fasse une ou plusieurs compétitions.
- **Règlements de l'UCI** : les règles émises par l'UCI qui réglementent le sport du cyclisme.



Critères de sélection pour les Jeux panaméricains de 2027

- **Sport Intégrité Canada** : L'organisation responsable de l'administration du Programme canadien antidopage (PCA), dont CC est signataire. Anciennement connu sous le nom Centre canadien pour l'éthique dans le sport.
- **Standards de temps** : Des temps de référence établi par CC pour la sélection et l'évaluation des athlètes et publiés sur the site Web de CC. Il y a des standards de temps en piste et en paracyclisme.
- **UCI** : L'Union cycliste internationale, qui est la fédération internationale des fédérations nationales de cyclisme dont CC est la fédération nationale du Canada.
- **XCO** : Vélo de montagne Cross-Country Olympique.